

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE
N°014-2025

Le Maire de **DOUVRES-LA-DELIVRANDE**,

VU Le Code Général des Collectivités Territoriales, article L2212-2,

VU le Code de la Route,

VU la demande présentée par l'Entreprise « **LETELLIER ET CIE** » afin de pouvoir intervenir sur les stationnements Place Louis **LELIEVRE** à Douvres-la-Délivrande Calvados.

CONSIDERANT, qu'il y a lieu, pour des raisons de sécurité, de réglementer la circulation et le stationnement,

ARRETE

ARTICLE I : Du Mercredi 12 Février 2025 (pendant quinze jours calendaires), l'entreprise « **LETELLIER ET CIE** » sera autorisée à stationner une benne Place Louis **LELIEVRE** 14440 Douvres-la-Délivrande Calvados.

ARTICLE II : L'Entreprise « **LETELLIER ET CIE** » à la charge de la signalisation et de la pré-signalisation. Elle est responsable des accidents pouvant survenir par défaut ou insuffisance de signalisation.

ARTICLE III : Toute contravention au présent arrêté sera constatée est poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

ARTICLE IV : Ampliation du présent arrêté sera notifiée à :

- Monsieur Le Commandant la **Brigade de Gendarmerie de Douvres**,
- La **Police Municipale**,
- Les **Services Techniques de la Ville de Douvres**,
- L'Entreprise « **LETELLIER ET CIE** »

Chargés, chacun en ce qui le concerne, de son exécution.

A Douvres-La-Délivrande, le Jeudi 30 Janvier 2025.

Le Maire de **DOUVRES-LA-DELIVRANDE**,
Thierry LEFORT.

